



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de SAINT-PAUL DE VENCE

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, CHEVALIER Frank, NUTTIN Marc, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, ROUX François, STACCINI Pascal, VADO Alain, ZULIANI Alex, FAURE Jean-Paul, VERIGNON Benoit.

Mmes CAUVIN Édith, COLLET Sylvie, DALMASSO Sandrine, DUMONT Christelle, GUIGONNET Nadine, HARTMANN Laurence, TOLLE Sylvie, CHARENSOL Sophie, SAPHORES-BAUDIN Frédérique.

Procurations / Absents excusés :

**Mme VOISIN Céline donne procuration à M. ZULIANI Alex
M. VACQUIER Nicolas donne procuration à M. VERIGNON Benoit**

Était absent : M. BARTHES François

Mme Sylvie TOLLE est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	20
votants	22

Date de publication	04/04/2024
---------------------	-------------------

Date de convocation et d'affichage :
29/03/2024

Délibération N°03.04.2024_021

Objet : FINANCES – Budget Primitif 2024

Annexes : Document budgétaire BP2024 + Note de présentation

Rapporteur : M. STACCINI

Vu les articles L.2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs notamment à l'adoption du budget,

Vu les articles L.1612-6 et 1612-7, qui précisent les conditions d'appréciation et l'équilibre réel d'un budget après reprise des résultats antérieurs,

Vu la tenue préalable à la présentation du présent budget d'un débat sur les orientations budgétaires 2024 lors du Conseil Municipal du 21 février 2024,

Vu la délibération du Conseil Municipal approuvant l'affectation définitive des résultats 2023,

Vu la délibération du Conseil Municipal fixant les taux d'imposition communaux de la fiscalité directe locale pour 2024,

Vu la note de présentation du budget primitif ci-jointe, et le document budgétaire réglementaire l'accompagnant, communiqués aux membres du conseil municipal 12 jours avant la séance,

Le Maire présente le projet du Budget Primitif 2024 par chapitre.

AR Prefecture	
006-210601282 Reçu le 04/04/2024	20240403-CM03042024 021-TR

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES PAR CHAPITRE	PROPOSITION BP_2024	RECETTES PAR CHAPITRE	PROPOSITION BP_2024
011 - Chges à caract. général	2 177 221,54 €	002 - Résultat excédent (F) reporté (2023)	3 892 667,12 €
012 - Chges de personnel	5 108 918,50 €	013 - Attén. Chges	48 935,00 €
014 - Attén. Produits	443 500,00 €	042 - Op. d'ordre entre sections	37 000,00 €
023 - Vir. Section Invest.	2 233 735,47 €	70 - Produits des services,...	1 583 235,00 €
042 - Op. d'ordre entre sections	386 800,00 €	73 - Impôts et taxes	574 250,60 €
65 - Autres chges	2 404 018,21 €	731 - Fiscalité locale	5 573 842,00 €
66 - Chges financières	51 240,00 €	74 - Dotations et participations	1 010 170,00 €
67 - Chges spécifiques	1 500,00 €	75 - Autres pdts	84 800,00 €
68 - Dot. Prov. et Dépréciations	800,00 €	77 - Pdts spécifiques	2 000,00 €
		78 - Reprises s/Amort., Dépréc. et Prov.	833,00 €
TOTAL	12 807 732,72 €	TOTAL	12 807 732,72 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES PAR CHAPITRE	RAR 2023	NVELLES PREV.2024	PROPOSITION BP_2024	RECETTES PAR CHAPITRE	RAR 2023	NVELLES PREV.2024	PROPOSITION BP_2024
001 - Solde d'exécution (I) reporté (2023)	1 382 591,64 €	1 382 591,64 €	021 - Vir. Section Fonct.	- €	2 233 735,47 €	2 233 735,47 €	2 233 735,47 €
040 - Op. d'ordre	- €	37 000,00 €	37 000,00 €	024 - Pdts de cessions	- €	1 070 000,00 €	1 070 000,00 €
16 - Emprunts...	- €	456 650,00 €	456 650,00 €	040 - Op. d'ordre	- €	386 800,00 €	386 800,00 €
20 - Immob. Incorp.	84 006,00 €	234 146,09 €	318 152,09 €	10 - Dot., réserves...	- €	2 381 520,36 €	2 381 520,36 €
21 - Immob. Corp.	251 703,25 €	806 536,20 €	1 058 239,45 €	13 - Subv. Invest.	648 167,92 €	159 916,50 €	808 084,42 €
23 - Immob. en cours	663 487,07 €	2 961 520,00 €	3 625 007,07 €				
27 - Autres immob. Finan.	- €	2 500,00 €	2 500,00 €				
4581001 - Convention Dél.	45 481,16 €	573,70 €	46 054,86 €	4582001 - Convention Délég. MO (Tvx St Etienne)	46 054,86 €	46 054,86 €	46 054,86 €
4581002 - Convention Dél.	6 419,16 €	- €	6 419,16 €	4582002 - Convention Délég. MO (Tvx St Etienne)	6 419,16 €	6 419,16 €	6 419,16 €
TOTAL	1 051 096,64 €	5 881 517,63 €	6 932 614,27 €	TOTAL	648 167,92 €	6 284 446,35 €	6 932 614,27 €

Le Maire précise que, pour plus de détails, il convient de se référer au document budgétaire du Budget Primitif 2024 de la Commune ainsi que ses annexes transmis et joints à la présente.

De plus, dans le cadre des dispositions de l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 17 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » est également jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Maire soumet au vote le Budget Primitif de l'exercice 2024 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **19 740 346,99€** ventilée en deux sections :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Restes à réaliser N-1			1 051 096,64 €	648 167,92 €
Propositions Nouveaux Crédits	12 807 732,72 €	12 807 732,72 €	5 881 517,63 €	6 284 446,35 €
TOTAL	12 807 732,72 €	12 807 732,72 €	6 932 614,27 €	6 932 614,27 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VOTE :

À la majorité (3 oppositions : Mme SAPHORES-BAUDIN, M. FAURE, Mme CHARENSOL)

Le budget primitif de l'exercice 2024 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 19 740 346,99€ ventilée en deux sections :

- Fonctionnement : **12 807 732,72 €**
- Investissement : **6 932 614,27 €**

AR Prefecture

006-210601282-20240403-CM03042024_021-DE
Reçu le 04/04/2024

Secrétaire de séance :

*Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA



AR Prefecture

REPUBLIQUE FRANCAISE

006-210601282-20240403-CM03042024_021-DE
Reçu le 04/04/2024

Commune : COMMUNE DE SAINT PAUL DE VENCE (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21060128200010

POSTE COMPTABLE : CFP - SERVICE DE GESTION COMPTABLE CAGNES-SUR-MER

M. 57

Budget primitif (projet de budget)

Voté par nature

BUDGET : MAIRIE DE SAINT-PAUL DE VENCE (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

AR Prefecture

006-210601282-20240403-CM03042024_021-DE
Reçu le 04/04/2024

Sommaire

I - Informations générales	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8
II - Présentation générale du budget	
A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19
III - Vote du budget	
A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	41
IV - Annexes	
A - Présentation croisée	
A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
B - Annexes patrimoniales	
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	43
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	44
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de l'AP-AE et de la dette de l'autorité de préfecture	l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes		Sans Objet
006-210601282-20240403-CM03042024_021-DE		48
Reçus le 04/07/2024		50
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		
B3.1 - Etat des provisions constituées		52
B3.2 - Etalement des provisions		
B4 - Etat des charges transférées		53
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers		54
B6 - Prêts		56
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés		57
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus		58
B7.3 - Etat des emprunts garantis		59
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis		61
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail		Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat		Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale		Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés		Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus		Sans Objet
B8 - Subventions versées		62
B9 - Etat du personnel		63
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier		67
B11.1 - Liste des organismes de regroupement		68
B11.2 - Liste des établissements publics créés		Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		Sans Objet
C - Annexes budgétaires		
C1.1 - Equilibre budgétaire		69
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses		70
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes		71
D - Autres éléments d'information		
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget		Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation		Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux		73
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement		Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)		Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)		Sans Objet
V - Arrêté et signatures		
A - Arrêté et signatures		74

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		3 251

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		1 782,09

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	3 133,56
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	2 730,87
3	Dépenses d'équipement brut / population	1 554,56
4	Encours de dette / population (2) (3)	1 087,84
5	DGF / population	10,84
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	50,15 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	119,89 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	56,93 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	39,83 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-14,75 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmises par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES				I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)				C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	11 839 280,21	11 847 694,91	4 287 181,14	A1 4 295 595,84
Investissement	4 098 922,22	2 796 329,41	(3)	-79 998,83 A2 -1 382 591,64
Fonctionnement	7 740 357,99	9 051 365,50	(4)	4 367 179,97 A3 5 678 187,48

RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	1 051 096,64	III + IV	648 167,92 B1 -402 928,72
Investissement	I	1 051 096,64	III	648 167,92 B2 -402 928,72
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00 B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	3 892 667,12
Investissement	A2 + B2	-1 785 520,36
Fonctionnement	A3 + B3	5 678 187,48

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

AR - Prefecture

I - INFORMATIONS GENERALES		I
006-210601203-2024-0001-0002047614-DE		
Reçu le 04/07/2024		C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 1 051 096,64
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	84 006,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	251 703,25
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	663 487,07
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	51 900,32
4581001	CONVENTION DELEGATION MAITRISE D'OUVRAGE - TVX CHEMIN ST ETIENNE	45 481,16
4581002	AVENANT N°1_CONVENTION DELEGATION MAITRISE D'OUVRAGE - TVX CHEMI	6 419,16
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du comité administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR - Prefecture

I - INFORMATIONS GENERALES			I
006-210601202-20240401-DM02042024-671 DE			
Reçu le 04/04/2024			C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(III) 648 167,92
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	648 167,92
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
	SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			II
			A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	4 498 925,99	6 284 446,35
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 051 096,64	648 167,92
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 1 382 591,64	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	6 932 614,27	6 932 614,27
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	12 807 732,72	8 915 065,60
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 892 667,12
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	12 807 732,72	12 807 732,72
	TOTAL DU BUDGET (4)	19 740 346,99	19 740 346,99

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
	TOTAL		0,00
	« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
	TOTAL GENERAL		0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

AR - Préfecture

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET006-210601282-202401021-202401021-021-DF
Reçu le 04/01/2024**II****C1****DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	182 756,00	84 006,00	234 146,09	0,00	318 152,09
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 032 351,98	251 703,25	806 536,20	0,00	1 058 239,45
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	2 229 463,69	663 487,07	2 961 520,00	0,00	3 625 007,07
Total des dépenses d'équipement		3 444 571,67	999 196,32	4 002 202,29	0,00	5 001 398,61
10	Dotations, fonds divers et réserves	64 710,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 532 480,00	0,00	456 650,00	0,00	456 650,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	5 000,00	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00
Total des dépenses financières		1 602 190,00	0,00	459 150,00	0,00	459 150,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	52 474,02	51 900,32	573,70	0,00	52 474,02
Total des dépenses réelles d'investissement		5 099 235,69	1 051 096,64	4 461 925,99	0,00	5 513 022,63

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	20 718,00		37 000,00	0,00	37 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 376 942,07		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 397 660,07		37 000,00	0,00	37 000,00

TOTAL	6 496 895,76	1 051 096,64	4 498 925,99	0,00	5 550 022,63
--------------	---------------------	---------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	1 382 591,64
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 932 614,27
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture

006-210601282-20240403-CM03042024_021-DF Recu le 04/04/2024	II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET	II
	EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	319 169,92	648 167,92	159 916,50	0,00	808 084,42
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		319 169,92	648 167,92	159 916,50	0,00	808 084,42
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	423 150,00	0,00	596 000,00	0,00	596 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	418 581,18	0,00	1 785 520,36	0,00	1 785 520,36
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 070 000,00	0,00	1 070 000,00	0,00	1 070 000,00
Total des recettes financières		1 911 731,18	0,00	3 451 520,36	0,00	3 451 520,36
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	52 474,02	0,00	52 474,02	0,00	52 474,02
Total des recettes réelles d'investissement		2 283 375,12	648 167,92	3 663 910,88	0,00	4 312 078,80

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	3 947 377,40		2 233 735,47	0,00	2 233 735,47
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	318 000,00		386 800,00	0,00	386 800,00
041	Opérations patrimoniales (10)	1 376 942,07		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement			5 642 319,47	2 620 535,47	0,00	2 620 535,47

TOTAL	7 925 694,59	648 167,92	6 284 446,35	0,00	6 932 614,27
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 932 614,27
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.	AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	2 583 535,47
--	--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

AP Prefecture

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

00002106018220240403CM03042024021-DI

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Reçu le 04/04/2024

AR - Préfecture

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

006-210601282-20240403 GM00047124 CT DE

Reçu le 04/04/2024

II**C2****DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	2 186 875,72	0,00	2 177 220,54	0,00	2 177 220,54
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	4 710 243,78	0,00	5 108 918,50	0,00	5 108 918,50
014	Atténuations de produits	436 062,04	0,00	443 500,00	0,00	443 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	637 491,07	0,00	2 404 018,21	0,00	2 404 018,21
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 970 672,61	0,00	10 133 657,25	0,00	10 133 657,25
66	Charges financières	59 815,00	0,00	51 240,00	0,00	51 240,00
67	Charges spécifiques (3)	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	500,00		800,00	0,00	800,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 032 487,61	0,00	10 187 197,25	0,00	10 187 197,25

023	Virement à la section d'investissement (4)	3 947 377,40		2 233 735,47	0,00	2 233 735,47
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	318 000,00		386 800,00	0,00	386 800,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 265 377,40		2 620 535,47	0,00	2 620 535,47

TOTAL	12 297 865,01	0,00	12 807 732,72	0,00	12 807 732,72
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 807 732,72
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

AR Prefecture

006-210601282-20240403-CM03042024_021-DF Reçu le 04/04/2024	II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET	II
	EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	36 560,00	0,00	48 935,00	0,00	48 935,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 108 550,00	0,00	1 583 235,00	0,00	1 583 235,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	574 251,00	0,00	574 250,60	0,00	574 250,60
731	Fiscalité locale	5 681 244,00	0,00	5 573 842,00	0,00	5 573 842,00
74	Dotations et participations (3)	938 150,00	0,00	1 010 170,00	0,00	1 010 170,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	86 400,00	0,00	84 800,00	0,00	84 800,00
Total des recettes de gestion courante		8 425 155,00	0,00	8 875 232,60	0,00	8 875 232,60
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	450,00		833,00	0,00	833,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 425 605,00	0,00	8 878 065,60	0,00	8 878 065,60

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	20 718,00		37 000,00	0,00	37 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		20 718,00		37 000,00	0,00	37 000,00

TOTAL	8 446 323,00	0,00	8 915 065,60	0,00	8 915 065,60
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	3 892 667,12
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 807 732,72
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	2 583 535,47
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF 023 + DF 042 - RF 042$ ou solde de l'opération $RI 021 + RI 040 - DI 040$.

AR Prefecture

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

40403-CM0012014-00001

BALANCE GÉNÉRALE – DEPENSES

II

REESTRATION
BALANCE GEN

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	37 000,00	37 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	456 650,00	0,00	456 650,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	318 152,09	0,00	318 152,09
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	1 058 239,45	0,00	1 058 239,45
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	3 625 007,07	0,00	3 625 007,07
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	2 500,00	0,00	2 500,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciations des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
198	<i>Neutralisation des amortissements</i>		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	52 474,02	0,00	52 474,02
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Dépréciation des comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Dépréciation des comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		5 513 022,63	37 000,00	5 550 022,63

1

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	1 382 591,64
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 932 614,27

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	2 177 220,54		2 177 220,54
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	5 108 918,50		5 108 918,50
014	Atténuations de produits	443 500,00		443 500,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
<i>60</i>	<i>Achats et variation des stocks</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	2 404 018,21	0,00	2 404 018,21
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	51 240,00	0,00	51 240,00
67	Charges spécifiques (9)	1 500,00	0,00	1 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	800,00	386 800,00	387 600,00
<i>71</i>	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
023	Virement à la section d'investissement		2 233 735,47	2 233 735,47
Dépenses de fonctionnement – Total		10 187 197,25	2 620 535,47	12 807 732,72

1

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 807 732,72

1

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations

AP Prefecture

(6) Seul le total des paramètres figurant sur cet état figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

Ref 14-5-04-04/2024

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR - Préfecture

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET006-210601282-20240403-CM03012024-127-D2
Reçu le 04/04/2024**II**
D2**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	596 000,00	0,00	596 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	808 084,42	0,00	808 084,42
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		386 800,00	386 800,00
29	<i>Dépréciations des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	52 474,02	0,00	52 474,02
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	<i>Dépréciation des comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Dépréciation des comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		2 233 735,47	2 233 735,47
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 070 000,00		1 070 000,00
Recettes d'investissement – Total		2 526 558,44	2 620 535,47	5 147 093,91

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	1 785 520,36
---------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 932 614,27
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	48 935,00		48 935,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 583 235,00		1 583 235,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	574 250,60		574 250,60
731	Fiscalité locale	5 573 842,00		5 573 842,00
74	Dotations et participations (8)	1 010 170,00		1 010 170,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	84 800,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	2 000,00	37 000,00	39 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	833,00	0,00	833,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		8 878 065,60	37 000,00	8 915 065,60

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	3 892 667,12
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 807 732,72
--	----------------------

AR Prefecture

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

006-210601282-20240403-CM03042024_021-DE

Recu le 04/04/2024

7

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		6 496 895,76	1 051 096,64	0,00	4 498 925,99	0,00	0,00	4 498 925,99	5 550 022,63
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	182 756,00	84 006,00	0,00	234 146,09	0,00	0,00	234 146,09	318 152,09
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 032 351,98	251 703,25	0,00	806 536,20	0,00	0,00	806 536,20	1 058 239,45
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 229 463,69	663 487,07	0,00	2 961 520,00	0,00	0,00	2 961 520,00	3 625 007,07
Total des opérations d'équipement (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 444 571,67	999 196,32	0,00	4 002 202,29	0,00	0,00	4 002 202,29	5 001 398,61
10	Dotations, fonds divers et réserves	64 710,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 532 480,00	0,00	456 650,00	0,00	0,00	456 650,00	456 650,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 602 190,00	0,00	0,00	459 150,00	0,00	0,00	459 150,00	459 150,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	52 474,02	51 900,32	0,00	573,70	0,00	0,00	573,70	52 474,02
Total des dépenses réelles		5 099 235,69	1 051 096,64	0,00	4 461 925,99	0,00	0,00	4 461 925,99	5 513 022,63
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	20 718,00			37 000,00	0,00	37 000,00	37 000,00	37 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 376 942,07			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 397 660,07			37 000,00	0,00		37 000,00	37 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	1 382 591,64
--	--------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	6 932 614,27
--	--------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

COMMUNE DE SAINT PAUL DE VENCE - MAIRIE DE SAINT-PAUL DE VENCE - BP (projet de budget) - 2024

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		7 507 113,41	648 167,92	4 498 925,99	0,00	5 147 093,91
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	319 169,92	648 167,92	159 916,50	0,00	808 084,42
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		319 169,92	648 167,92	159 916,50	0,00	808 084,42
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	423 150,00	0,00	596 000,00	0,00	596 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 070 000,00	0,00	1 070 000,00	0,00	1 070 000,00
Total des recettes financières		1 493 150,00	0,00	1 666 000,00	0,00	1 666 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	52 474,02	0,00	52 474,02	0,00	52 474,02
Total des recettes réelles		1 864 793,94	648 167,92	1 878 390,52	0,00	2 526 558,44
021	Virement de la section de fonctionnement	3 947 377,40		2 233 735,47	0,00	2 233 735,47
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	318 000,00		386 800,00	0,00	386 800,00
041	Opérations patrimoniales (6)	1 376 942,07		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		5 642 319,47		2 620 535,47	0,00	2 620 535,47

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	1 785 520,36
--------------------------------	---------------------

Total des recettes d'investissement cumulées	6 932 614,27
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

COMMUNE DE SAINT PAUL DE VENCE - MAIRIE DE SAINT-PAUL DE VENCE - BP (projet de budget) - 2024

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								III A1
--	--	--	--	--	--	--	--	-----------

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits générés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits générés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		6 496 895,76	1 051 096,64	0,00	4 498 925,99	0,00	0,00	4 498 925,99	5 550 022,63
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	182 756,00	84 006,00	0,00	234 146,09	0,00	0,00	234 146,09	318 152,09
202	Frais réalisation documents urbanisme	7 920,00	7 680,00		0,00	0,00	0,00	0,00	7 680,00
2031	Frais d'études	143 734,00	69 726,00		166 146,09	0,00	0,00	166 146,09	235 872,09
2051	Concessions, droits similaires	31 102,00	6 600,00		68 000,00	0,00	0,00	68 000,00	74 600,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 032 351,98	251 703,25	0,00	806 536,20	0,00	0,00	806 536,20	1 058 239,45
2111	Terrains nus	5 520,00	1 980,00		1 200,00	0,00	0,00	1 200,00	3 180,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 000,00	0,00		900,00	0,00	0,00	900,00	900,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
21318	Autres bâtiments publics	300 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	54 834,20	18 125,20		11 791,20	0,00	0,00	11 791,20	29 916,40
2145	Construct° sol autrui - Installat° génér.	3 747,60	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	14 966,40	26 040,00		41 000,00	0,00	0,00	41 000,00	67 040,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	18 198,67	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	1 320,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	110 496,44	167 995,05		250 120,00	0,00	0,00	250 120,00	418 115,05
21572	Matériel technique scolaire	0,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
215731	Matériel roulant	61 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	107 987,21	19 371,72		57 000,00	0,00	0,00	57 000,00	76 371,72
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	5 000,00	1 042,98		4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	5 042,98
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00		45 000,00	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00		48 100,00	0,00	0,00	48 100,00	48 100,00
21838	Autre matériel informatique	79 183,73	358,80		96 777,00	0,00	0,00	96 777,00	97 135,80
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00		12 600,00	0,00	0,00	12 600,00	12 600,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	41 541,17	7 131,68		42 380,00	0,00	0,00	42 380,00	49 511,68
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00		7 500,00	0,00	0,00	7 500,00	7 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	226 456,56	9 657,82		167 168,00	0,00	0,00	167 168,00	176 825,82

COMMUNE DE SAINT PAUL DE VENCE - MAIRIE DE SAINT-PAUL DE VENCE - BP (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 229 463,69	663 487,07	0,00	2 961 520,00	0,00	0,00	2 961 520,00	3 625 007,07
2312	Agencements et aménagements de terrains	40 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2313	Constructions	1 441 133,39	288 737,43		1 571 520,00	0,00	0,00	1 571 520,00	1 860 257,43
2314	Constructions sur sol d'autrui	15 000,00	0,00		55 000,00	0,00	0,00	55 000,00	55 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	693 330,30	303 651,60		1 300 700,00	0,00	0,00	1 300 700,00	1 604 351,60
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	40 000,00	71 098,04		9 300,00	0,00	0,00	9 300,00	80 398,04
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 444 571,67	999 196,32	0,00	4 002 202,29	0,00	0,00	4 002 202,29	5 001 398,61
10	Dotations, fonds divers et réserves	64 710,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	64 710,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 532 480,00	0,00		456 650,00	0,00		456 650,00	456 650,00
1641	Emprunts en euros	1 532 480,00	0,00		456 650,00	0,00		456 650,00	456 650,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
275	Dépôts et cautionnements versés	5 000,00	0,00		2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 602 190,00	0,00	0,00	459 150,00	0,00	0,00	459 150,00	459 150,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	52 474,02	51 900,32	0,00	573,70	0,00	0,00	573,70	52 474,02
4581001	CONVENTION DELEGATION MAITRISE D'OUVRAGE - TVX CHEMIN ST ETIENNE	46 054,86	45 481,16		573,70	0,00	0,00	573,70	46 054,86

COMMUNE DE SAINT PAUL DE VENCE - MAIRIE DE SAINT-PAUL DE VENCE - BP (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
4581002	AVENANT N°1_CONVENTION DELEGATION MAITRISE DOUVRAGE - TVX CHEMI	6 419,16	6 419,16		0,00	0,00	0,00	0,00	6 419,16
	Total des dépenses réelles	5 099 235,69	1 051 096,64	0,00	4 461 925,99	0,00	0,00	4 461 925,99	5 513 022,63
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	20 718,00			37 000,00	0,00		37 000,00	37 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	20 718,00			37 000,00	0,00		37 000,00	37 000,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	6 211,18			21 695,18	0,00		21 695,18	21 695,18
13912	Subv. transf. Régions	0,00			799,24	0,00		799,24	799,24
139178	Autres fonds européens	12 711,58			12 711,58	0,00		12 711,58	12 711,58
13918	Autres subventions d'équipement transf.	1 694,24			1 694,00	0,00		1 694,00	1 694,00
13938	Autres fonds équip. transférables	100,00			100,00	0,00		100,00	100,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	1 376 942,07			0,00	0,00		0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	9 130,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	190 561,27			0,00	0,00		0,00	0,00
2138	Autres constructions	419 234,80			0,00	0,00		0,00	0,00
21611	Biens sous-jacents	758 016,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	1 397 660,07			37 000,00	0,00		37 000,00	37 000,00

(1) Détailer les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A.2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION D'INVESTISSEMENT VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.1**

006-02-0000018-INV-2024-01-02-102-EN

Reçu le 04/04/2024

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
	TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

AR Prefecture	III - VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	III A2.2
006-21060202-00040413-00112024-021-D Reçu le 04/04/2024		

Cet état ne contient pas d'information.

AR Prefecture

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

III

A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3
Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
	TOTAL	7 507 113,41	648 167,92	4 498 925,99	0,00	5 147 093,91
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	319 169,92	648 167,92	159 916,50	0,00	808 084,42
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	113 898,60	56 035,16	0,00	0,00	56 035,16
1312	Subv. transf. Régions	4 885,19	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	0,00	2 929,86	34 239,50	0,00	37 169,36
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	1 000,00	15 520,00	0,00	16 520,00
1322	Subv. non transf. Régions	82 464,00	157 538,19	0,00	0,00	157 538,19
1323	Subv. non transf. Départements	98 074,00	362 457,75	70 157,00	0,00	432 614,75
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	67 350,66	0,00	0,00	67 350,66
1338	Autres fonds équip. transférables	856,30	856,30	0,00	0,00	856,30
1348	Autres fonds non transférables	18 991,83	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		319 169,92	648 167,92	159 916,50	0,00	808 084,42
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	423 150,00	0,00	596 000,00	0,00	596 000,00
10222	FCTVA	196 850,00	0,00	172 000,00	0,00	172 000,00
10226	Taxe d'aménagement	226 300,00	0,00	424 000,00	0,00	424 000,00
10251	Dons et legs en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 070 000,00	0,00	1 070 000,00	0,00	1 070 000,00
Total des recettes financières		1 493 150,00	0,00	1 666 000,00	0,00	1 666 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	52 474,02	0,00	52 474,02	0,00	52 474,02
Total des recettes réelles		1 864 793,94	648 167,92	1 878 390,52	0,00	2 526 558,44
021	Virement de la section de fonctionnement	3 947 377,40		2 233 735,47	0,00	2 233 735,47
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	318 000,00		386 800,00	0,00	386 800,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	192,00		1 350,00	0,00	1 350,00
28031	Frais d'études	26 775,62		26 365,74	0,00	26 365,74

COMMUNE DE SAINT PAUL DE VENCE - MAIRIE DE SAINT-PAUL DE VENCE - BP (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
28041483	<i>Subv. Autres cnes: Projet infrastructure</i>	11 884,95		11 884,95	0,00	11 884,95
28041581	<i>Autres grpts-Biens mob., mat. et études</i>	826,63		826,63	0,00	826,63
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	25 560,80		25 447,00	0,00	25 447,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	328,68		328,68	0,00	328,68
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	2 733,25		2 733,25	0,00	2 733,25
281351	<i>Bâtiments publics</i>	27 179,99		27 236,99	0,00	27 236,99
28141	<i>Construct° sol autrui - Bâtiments public</i>	0,00		3 300,00	0,00	3 300,00
28145	<i>Construct° sol autrui - Installat° génér.</i>	621,60		621,60	0,00	621,60
28152	<i>Installations de voirie</i>	7 126,25		8 198,25	0,00	8 198,25
281531	<i>Réseaux d'adduction d'eau</i>	2 631,00		2 631,00	0,00	2 631,00
281532	<i>Réseaux d'assainissement</i>	21 151,00		21 151,00	0,00	21 151,00
281534	<i>Réseaux d'électrification</i>	3 906,00		3 906,00	0,00	3 906,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	85,80		85,80	0,00	85,80
2815731	<i>Matériel roulant</i>	7 295,50		8 894,50	0,00	8 894,50
2815738	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	2 480,00		6 297,60	0,00	6 297,60
28158	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	0,00		1 000,00	0,00	1 000,00
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	837,00		837,00	0,00	837,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	3 686,53		4 524,53	0,00	4 524,53
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	39 478,30		43 385,07	0,00	43 385,07
281841	<i>Matériel de bureau et mobilier scolaire</i>	0,00		348,12	0,00	348,12
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	12 665,46		13 638,58	0,00	13 638,58
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	120 553,64		171 807,71	0,00	171 807,71
041	<i>Opérations patrimoniales (9)</i>	1 376 942,07		0,00	0,00	0,00
10251	<i>Dons et legs en capital</i>	1 367 812,07		0,00	0,00	0,00
1322	<i>Subv. non transf. Régions</i>	9 130,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		5 642 319,47		2 620 535,47	0,00	2 620 535,47

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								III B
--	--	--	--	--	--	--	--	----------

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	12 297 865,01	0,00	0,00	12 807 732,72	0,00	0,00	12 807 732,72	12 807 732,72
011	Charges à caractère général (3)	2 186 875,72	0,00	0,00	2 177 220,54	0,00	0,00	2 177 220,54	2 177 220,54
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	4 710 243,78	0,00		5 108 918,50	0,00		5 108 918,50	5 108 918,50
014	Atténuations de produits	436 062,04	0,00		443 500,00	0,00		443 500,00	443 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	637 491,07	0,00	0,00	2 404 018,21	0,00	0,00	2 404 018,21	2 404 018,21
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		7 970 672,61	0,00	0,00	10 133 657,25	0,00	0,00	10 133 657,25	10 133 657,25
66	Charges financières	59 815,00	0,00		51 240,00	0,00		51 240,00	51 240,00
67	Charges spécifiques (3)	1 500,00	0,00		1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	500,00			800,00	0,00		800,00	800,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		61 815,00	0,00	0,00	53 540,00	0,00		53 540,00	53 540,00
Total des dépenses réelles		8 032 487,61	0,00	0,00	10 187 197,25	0,00	0,00	10 187 197,25	10 187 197,25
023	Virement à la section d'investissement	3 947 377,40			2 233 735,47	0,00		2 233 735,47	2 233 735,47
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	318 000,00			386 800,00	0,00		386 800,00	386 800,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		4 265 377,40			2 620 535,47	0,00		2 620 535,47	2 620 535,47

	D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	---------------------------------------	------

	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	12 807 732,72
--	---	---------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

COMMUNE DE SAINT PAUL DE VENCE - MAIRIE DE SAINT-PAUL DE VENCE - BP (projet de budget) - 2024

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	8 446 323,00	0,00	8 915 065,60	0,00	8 915 065,60
013	Atténuations de charges (2)	36 560,00	0,00	48 935,00	0,00	48 935,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 108 550,00	0,00	1 583 235,00	0,00	1 583 235,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	574 251,00	0,00	574 250,60	0,00	574 250,60
731	Fiscalité locale	5 681 244,00	0,00	5 573 842,00	0,00	5 573 842,00
74	Dotations et participations (2)	938 150,00	0,00	1 010 170,00	0,00	1 010 170,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	86 400,00	0,00	84 800,00	0,00	84 800,00
Total des recettes de gestion des services		8 425 155,00	0,00	8 875 232,60	0,00	8 875 232,60
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	450,00		833,00	0,00	833,00
Total des recettes financières		450,00	0,00	2 833,00	0,00	2 833,00
Total des recettes réelles		8 425 605,00	0,00	8 878 065,60	0,00	8 878 065,60
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	20 718,00		37 000,00	0,00	37 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		20 718,00		37 000,00	0,00	37 000,00

	R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	3 892 667,12
--	--	--------------

	Total des recettes de fonctionnement cumulées	12 807 732,72
--	--	---------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								III B1
---	--	--	--	--	--	--	--	-----------

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits générés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits générés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	12 297 865,01	0,00	0,00	12 807 732,72	0,00	0,00	12 807 732,72	12 807 732,72
011	Charges à caractère général (4)	2 186 875,72	0,00	0,00	2 177 220,54	0,00	0,00	2 177 220,54	2 177 220,54
6042	Achats de prestations de services	121 471,25	0,00		138 703,50	0,00	0,00	138 703,50	138 703,50
60611	Eau et assainissement	38 370,00	0,00		35 610,00	0,00	0,00	35 610,00	35 610,00
60612	Energie - Electricité	246 395,00	0,00		175 660,00	0,00	0,00	175 660,00	175 660,00
60618	Autres fournitures non stockables	27 450,00	0,00		17 500,00	0,00	0,00	17 500,00	17 500,00
60622	Carburants	22 500,00	0,00		17 600,00	0,00	0,00	17 600,00	17 600,00
60623	Alimentation	187 850,00	0,00		208 650,00	0,00	0,00	208 650,00	208 650,00
60628	Autres fournitures non stockées	3 765,00	0,00		3 300,00	0,00	0,00	3 300,00	3 300,00
60631	Fournitures d'entretien	52 872,65	0,00		65 000,00	0,00	0,00	65 000,00	65 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	68 002,74	0,00		57 119,00	0,00	0,00	57 119,00	57 119,00
60633	Fournitures de voirie	18 440,00	0,00		15 300,00	0,00	0,00	15 300,00	15 300,00
60636	Habillement et vêtements de travail	15 795,00	0,00		17 666,88	0,00	0,00	17 666,88	17 666,88
6064	Fournitures administratives	11 384,00	0,00		12 281,50	0,00	0,00	12 281,50	12 281,50
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	4 741,49	0,00		3 700,00	0,00	0,00	3 700,00	3 700,00
6067	Fournitures scolaires	13 563,70	0,00		16 050,00	0,00	0,00	16 050,00	16 050,00
6068	Autres matières et fournitures	23 402,16	0,00		29 002,00	0,00	0,00	29 002,00	29 002,00
611	Contrats de prestations de services	55 391,00	0,00		80 150,00	0,00	0,00	80 150,00	80 150,00
6132	Locations immobilières	49 500,00	0,00		50 500,00	0,00	0,00	50 500,00	50 500,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
61358	Autres	16 950,00	0,00		24 500,00	0,00	0,00	24 500,00	24 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	2 300,00	0,00		2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
61521	Entretien terrains	130 960,00	0,00		119 640,00	0,00	0,00	119 640,00	119 640,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	57 500,00	0,00		41 480,00	0,00	0,00	41 480,00	41 480,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	45 674,40	0,00		32 335,00	0,00	0,00	32 335,00	32 335,00
615231	Entretien, réparations voiries	69 532,67	0,00		69 032,00	0,00	0,00	69 032,00	69 032,00
615232	Entretien, réparations réseaux	6 000,00	0,00		6 980,00	0,00	0,00	6 980,00	6 980,00
61551	Entretien matériel roulant	32 900,00	0,00		23 750,00	0,00	0,00	23 750,00	23 750,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	32 640,92	0,00		32 291,03	0,00	0,00	32 291,03	32 291,03
6156	Maintenance	170 952,34	0,00		136 355,00	0,00	0,00	136 355,00	136 355,00
6161	Multirisques	8 500,00	0,00		10 130,00	0,00	0,00	10 130,00	10 130,00
6168	Autres primes d'assurance	23 600,00	0,00		25 200,00	0,00	0,00	25 200,00	25 200,00
617	Etudes et recherches	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6182	Documentation générale et technique	12 150,00	0,00		12 800,00	0,00	0,00	12 800,00	12 800,00

COMMUNE DE SAINT PAUL DE VENCE - MAIRIE DE SAINT-PAUL DE VENCE - BP (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6184	Versements à des organismes de formation	36 680,00	0,00		29 290,00	0,00	0,00	29 290,00	29 290,00
6188	Autres frais divers	2 000,00	0,00		1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	25 000,00	0,00		25 415,00	0,00	0,00	25 415,00	25 415,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
6228	Divers	89 057,00	0,00		110 801,50	0,00	0,00	110 801,50	110 801,50
6231	Annonces et insertions	60 400,00	0,00		57 800,00	0,00	0,00	57 800,00	57 800,00
6232	Fêtes et cérémonies	158 249,00	0,00		166 790,50	0,00	0,00	166 790,50	166 790,50
6233	Foires et expositions	13 050,00	0,00		19 000,00	0,00	0,00	19 000,00	19 000,00
6234	Réceptions	7 000,00	0,00		8 475,00	0,00	0,00	8 475,00	8 475,00
6236	Catalogues et imprimés	42 784,80	0,00		48 101,00	0,00	0,00	48 101,00	48 101,00
6241	Transports de biens	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6247	Transports collectifs	13 455,00	0,00		18 946,50	0,00	0,00	18 946,50	18 946,50
6251	Voyages, déplacements et missions	3 550,00	0,00		5 500,00	0,00	0,00	5 500,00	5 500,00
6261	Frais d'affranchissement	11 800,00	0,00		8 800,00	0,00	0,00	8 800,00	8 800,00
6262	Frais de télécommunications	20 348,60	0,00		21 615,00	0,00	0,00	21 615,00	21 615,00
627	Services bancaires et assimilés	4 125,00	0,00		5 090,00	0,00	0,00	5 090,00	5 090,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 230,00	0,00		6 302,00	0,00	0,00	6 302,00	6 302,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	106 300,00	0,00		143 410,00	0,00	0,00	143 410,00	143 410,00
6284	Redevances pour services rendus	1 300,00	0,00		1 300,00	0,00	0,00	1 300,00	1 300,00
63512	Taxes foncières	5 607,00	0,00		5 870,00	0,00	0,00	5 870,00	5 870,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	8 385,00	0,00		9 428,13	0,00	0,00	9 428,13	9 428,13
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	4 710 243,78	0,00		5 108 918,50	0,00		5 108 918,50	5 108 918,50
6218	Autre personnel extérieur	10 200,00	0,00		10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
6331	Versement mobilité	40 322,07	0,00		43 966,00	0,00		43 966,00	43 966,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	13 328,30	0,00		14 543,00	0,00		14 543,00	14 543,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	59 919,27	0,00		66 404,00	0,00		66 404,00	66 404,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	8 064,32	0,00		8 794,00	0,00		8 794,00	8 794,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 984 042,53	0,00		1 974 228,00	0,00		1 974 228,00	1 974 228,00
64112	SFT, indemnité de résidence	52 188,91	0,00		66 137,00	0,00		66 137,00	66 137,00
64113	NBI	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	494 000,33	0,00		514 861,00	0,00		514 861,00	514 861,00
64131	Rémunérations	621 636,76	0,00		854 934,00	0,00		854 934,00	854 934,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	101 277,44	0,00		123 319,00	0,00		123 319,00	123 319,00
64168	Autres emplois aidés	30 221,10	0,00		20 967,00	0,00		20 967,00	20 967,00

COMMUNE DE SAINT PAUL DE VENCE - MAIRIE DE SAINT-PAUL DE VENCE - BP (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6417	Rémunérations des apprentis	36 366,05	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	507 944,51	0,00		592 693,00	0,00		592 693,00	592 693,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	653 453,40	0,00		670 676,00	0,00		670 676,00	670 676,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	31 261,32	0,00		41 740,00	0,00		41 740,00	41 740,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	51 233,42	0,00		60 528,00	0,00		60 528,00	60 528,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 203,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	1 901,05	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	0,00		8 535,00	0,00		8 535,00	8 535,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	10 680,00	0,00		11 831,50	0,00		11 831,50	11 831,50
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00		24 762,00	0,00		24 762,00	24 762,00
014	Atténuations de produits	436 062,04	0,00		443 500,00	0,00		443 500,00	443 500,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	120 500,00	0,00		120 500,00	0,00		120 500,00	120 500,00
7398	Revers., restitutions et prél. divers	310 562,04	0,00		318 000,00	0,00		318 000,00	318 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	637 491,07	0,00	0,00	2 404 018,21	0,00	0,00	2 404 018,21	2 404 018,21
65134	Aides	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	112 312,22	0,00		114 684,00	0,00	0,00	114 684,00	114 684,00
65313	Cotisations de retraite	4 717,08	0,00		4 817,00	0,00	0,00	4 817,00	4 817,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	7 026,25	0,00		7 175,00	0,00	0,00	7 175,00	7 175,00
65315	Formation	16 846,00	0,00		19 064,00	0,00	0,00	19 064,00	19 064,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	3 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6553	Service d'incendie	167 683,27	0,00		174 776,27	0,00	0,00	174 776,27	174 776,27
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	12 500,00	0,00		12 500,00	0,00	0,00	12 500,00	12 500,00
6558	Autres contributions obligatoires	73 127,25	0,00		88 993,67	0,00	0,00	88 993,67	88 993,67
65736222	Subv. régie indus. com. avec ps.morale	50 000,00	0,00		32 000,00	0,00	0,00	32 000,00	32 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	103 725,00	0,00		80 520,00	0,00	0,00	80 520,00	80 520,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	23 025,00	0,00		20 235,00	0,00	0,00	20 235,00	20 235,00
65818	Autres	19 529,00	0,00		50 200,00	0,00	0,00	50 200,00	50 200,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65888	Autres	42 500,00	0,00		1 794 053,27	0,00	0,00	1 794 053,27	1 794 053,27
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services	7 970 672,61	0,00	0,00	10 133 657,25	0,00	0,00	10 133 657,25	10 133 657,25	
66	Charges financières	59 815,00	0,00		51 240,00	0,00		51 240,00	51 240,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	64 240,87	0,00		54 790,89	0,00		54 790,89	54 790,89
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-4 425,87	0,00		-3 550,89	0,00		-3 550,89	-3 550,89
67	Charges spécifiques (4)	1 500,00	0,00		1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 500,00	0,00		1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	500,00			800,00	0,00		800,00	800,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	500,00			800,00	0,00		800,00	800,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques	61 815,00	0,00	0,00	53 540,00	0,00	0,00	53 540,00	53 540,00	
Total des dépenses réelles	8 032 487,61	0,00	0,00	10 187 197,25	0,00	0,00	10 187 197,25	10 187 197,25	
023	Virement à la section d'investissement	3 947 377,40			2 233 735,47	0,00		2 233 735,47	2 233 735,47
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	318 000,00			386 800,00	0,00		386 800,00	386 800,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	318 000,00			386 800,00	0,00		386 800,00	386 800,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	4 265 377,40			2 620 535,47	0,00		2 620 535,47	2 620 535,47	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	19 681,22
Montant des ICNE de l'exercice N-1	23 232,11
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-3 550,89

(1) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

COMMUNE DE SAINT PAUL DE VENCE - MAIRIE DE SAINT-PAUL DE VENCE - BP (projet de budget) - 2024

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						III
						B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	8 446 323,00	0,00	8 915 065,60	0,00	8 915 065,60
013	Atténuations de charges (3)	36 560,00	0,00	48 935,00	0,00	48 935,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	36 560,00	0,00	36 560,00	0,00	36 560,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	0,00	12 375,00	0,00	12 375,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 108 550,00	0,00	1 583 235,00	0,00	1 583 235,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	47 400,00	0,00	24 900,00	0,00	24 900,00
70321	Stationnement et location voie publique	300,00	0,00	268 735,00	0,00	268 735,00
70323	Red. occupation dom. public	84 500,00	0,00	88 100,00	0,00	88 100,00
70383	Redevance de stationnement	350 200,00	0,00	424 400,00	0,00	424 400,00
70384	Forfait de post-stationnement	5 200,00	0,00	5 200,00	0,00	5 200,00
7062	Redevances services à caractère culturel	25 000,00	0,00	54 500,00	0,00	54 500,00
7066	Redevances services à caractère social	290 000,00	0,00	302 000,00	0,00	302 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	305 950,00	0,00	400 500,00	0,00	400 500,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	5 500,00	0,00	5 500,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	9 400,00	0,00	9 400,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	574 251,00	0,00	574 250,60	0,00	574 250,60
73211	Attribution de compensation	518 729,00	0,00	518 729,00	0,00	518 729,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	55 522,00	0,00	55 521,60	0,00	55 521,60
731	Fiscalité locale	5 681 244,00	0,00	5 573 842,00	0,00	5 573 842,00
73111	Impôts directs locaux	4 119 203,00	0,00	4 311 213,00	0,00	4 311 213,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	955 000,00	0,00	750 000,00	0,00	750 000,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	179 741,00	0,00	194 629,00	0,00	194 629,00
731721	Taxe de séjour	280 000,00	0,00	318 000,00	0,00	318 000,00
7318	Autres	147 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	938 150,00	0,00	1 010 170,00	0,00	1 010 170,00
741121	DSR des communes	35 437,00	0,00	35 250,00	0,00	35 250,00
744	FCTVA	9 200,00	0,00	9 700,00	0,00	9 700,00
74718	Autres participations Etat	656 535,00	0,00	727 280,00	0,00	727 280,00
7473	Participation départements	65 322,00	0,00	65 277,00	0,00	65 277,00
74748	Participation autres communes	170 000,00	0,00	171 000,00	0,00	171 000,00
74751	Participation GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	1 656,00	0,00	1 663,00	0,00	1 663,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
75	Autres produits de gestion courante (3)	86 400,00	0,00	84 800,00	0,00	84 800,00
752	Revenus des immeubles	76 400,00	0,00	74 800,00	0,00	74 800,00
75888	Autres	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
Total des recettes de gestion des services		8 425 155,00	0,00	8 875 232,60	0,00	8 875 232,60
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	450,00		833,00	0,00	833,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	450,00		833,00	0,00	833,00
Total des recettes réelles		8 425 605,00	0,00	8 878 065,60	0,00	8 878 065,60
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	20 718,00		37 000,00	0,00	37 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	20 718,00		37 000,00	0,00	37 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		20 718,00		37 000,00	0,00	37 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE						IV
						B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES												IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE												B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actuel				
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00								
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					5 071 742,44								
1641 Emprunts en euros (total)					5 071 742,44								
000602821953	CRCAM PCA	14/01/2021		27/04/2021	1 021 912,03	F		1,100	1,383	T	X Echéance constante		A-1
00600393251	CRCAM PCA	01/01/2020		30/04/2020	482 875,47	F		2,510	2,745	A	X Echéance constante		A-1
00601276253	CRCAM PCA	01/01/2017		10/03/2017	45 146,23	F		3,740	3,860	T	X Echéance constante		A-1
00601294427	CRCAM PCA	01/01/2017		16/01/2017	143 907,02	F		1,710	2,055	S	X Echéance constante		A-1
00601294455	CRCAM PCA	01/01/2017		08/01/2017	27 860,16	F		1,790	2,020	T	X Echéance constante		A-1
00602820200	CRCAM PCA	14/01/2021		15/02/2021	2 239 718,12	F		1,100	1,086	M	X Echéance constante		A-1
10278 00851 000200285 03	CAISSE REGIONALE CM MEDITERRAN	01/01/2017		31/01/2017	92 476,37	F		4,800	5,014	T	X Echéance constante		A-1
10278 00851 000200285 04	CAISSE REGIONALE CM MEDITERRAN	01/01/2017		31/03/2017	65 196,82	F		2,000	2,020	T	X Echéance constante		A-1
1235583	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	28/11/2012		01/01/2014	900 000,00	F		3,950	3,951	A	X Echéance constante	O	A-1
A1017220	CAISSE D EPARGNE COTE D AZUR	01/01/2017		25/03/2017	11 718,81	F		5,570	5,725	T	X Echéance constante		A-1
A1017228	CAISSE D EPARGNE COTE D AZUR	01/01/2017		25/01/2017	40 931,41	F		2,200	2,315	T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00								
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00								
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00								

COMMUNE DE SAINT PAUL DE VENCE - MAIRIE DE SAINT-PAUL DE VENCE - BP (projet de budget) - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00			Niveau de taux (5)	Taux actuel					
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					5 071 742,44									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES											IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE											B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		3 536 564,67					456 648,05	54 790,46	0,00	19 681,22
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 536 564,67					456 648,05	54 790,46	0,00	19 681,22
000602821953		0,00	A-1	860 445,27	8,00	F		1,383	100 191,09	9 052,55	0,00	1 486,72
00600393251		0,00	A-1	330 778,77	11,25	F		2,745	23 963,65	8 302,55	0,00	5 155,43
00601276253		0,00	A-1	6 405,44	0,92	F		3,860	6 405,44	150,42	0,00	0,00
00601294427		0,00	A-1	40 154,98	2,00	F		2,055	15 857,19	619,15	0,00	190,44
00601294455		0,00	A-1	9 391,86	3,00	F		2,020	2 831,90	149,18	0,00	27,08
00602820200		0,00	A-1	1 849 418,75	8,00	F		1,086	219 984,71	19 236,73	0,00	796,61
10278 00851 000200285 03		0,00	A-1	58 210,63	8,00	F		5,014	5 897,59	2 689,01	0,00	425,48
10278 00851 000200285 04		0,00	A-1	10 580,95	1,17	F		2,020	8 443,69	148,55	0,00	0,12
1235583		0,00	A-1	359 607,81	4,00	F		3,951	66 459,73	14 204,51	0,00	11 579,35
A1017220		0,00	A-1	1 763,50	0,92	F		5,725	1 763,50	61,89	0,00	0,00
A1017228		0,00	A-1	9 806,71	1,75	F		2,315	4 849,56	175,92	0,00	19,99
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE SAINT PAUL DE VENCE - MAIRIE DE SAINT-PAUL DE VENCE - BP (projet de budget) - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice				
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		3 536 564,67					456 648,05	54 790,46	0,00	19 681,22	

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Catégories de biens amortis		
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		20-12-2023
L	202 Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadast	5	20/12/2023
L	2031 Frais d'études	5	20/12/2023
L	2032 Frais de recherche et de développement	5	20/12/2023
L	2033 Frais d'insertion	5	20/12/2023
L	204111 Etat - Biens mobiliers, matériel et études	5	20/12/2023
L	204112 Etat - Bâtiments et installations	15	20/12/2023
L	204113 Etat - Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	20/12/2023
L	2051 Concessions et droits similaires	2	20/12/2023
L	2088 Autres immobilisations incorporelles	5	20/12/2023
L	2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	15	20/12/2023
L	2132 Immeubles de rapport	20	20/12/2023
L	21321 Constructions immeubles de rapport	20	20/12/2023
L	21328 Autres bâtiments privés	20	20/12/2023
L	21352 Installations générales, agencements... Bâtiments privés	10	20/12/2023
L	21531 Réseaux d'adduction d'eau	50	20/12/2023
L	21532 Réseaux d'assainissement	50	20/12/2023
L	21533 Réseaux câblés	20	20/12/2023
L	21534 Réseaux d'électrification	20	20/12/2023
L	21538 Autres réseaux	20	20/12/2023
L	21561 Matériel roulant - Incendie et défense civile	8	20/12/2023
L	21568 Autre matériel et outillage d'incendie & de défense civile	8	20/12/2023
L	2157 Matériel et outillage de voirie	10	20/12/2023
L	215731 Matériel roulant - Voirie	8	20/12/2023
L	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	10	20/12/2023
L	21612 Biens historiques et culturels immobiliers: Dép. ultér.	40	20/12/2023
L	21622 Biens historiques et culturels mobiliers: Dép. ultér. i	15	20/12/2023
L	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	20	20/12/2023
L	21828 Autres matériels de transport	7	20/12/2023
L	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	5	20/12/2023
L	21831 Matériel informatique scolaire	5	20/12/2023
L	21838 Autre matériel informatique	5	20/12/2023

COMMUNE DE SAINT PAUL DE VENCE - MAIRIE DE SAINT-PAUL DE VENCE - BP (projet de budget) - 2024

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	2184 Matériel de bureau et mobilier	5	20/12/2023
L	2184 Mobilier	5	20/12/2023
L	21841 Matériel de bureau et mobilier scolaire	5	20/12/2023
L	21848 Autre matériel de bureau et mobilier	5	20/12/2023
L	2185 Matériel de téléphonie	3	20/12/2023
L	2188 Autres immo (Gros électroménagers...)	5	20/12/2023
L	2188 Autres immo (Matériels classiques...)	10	20/12/2023
L	2188 Autres immo (Petit électroménager)	1	20/12/2023

IV – ANNEXES ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N						IV B3.1
--	--	--	--	--	--	------------

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		5 207,00	5 207,00	0,00	5 207,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		5 207,00	5 207,00	0,00	5 207,00
Créances douteuses	0,00	01/01/2021	5 207,00	5 207,00	0,00	5 207,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		5 207,00	5 207,00	0,00	5 207,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées $C = A + B$	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE $E = C - D$
TOTAL PROVISIONS	0,00		5 207,00	5 207,00	0,00	5 207,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	IV B3.2
--	--------------------------

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES						IV
						B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMpte DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMpte DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 458001	Intitulé de l'opération : CONVENTION DELEGATION MAITRISE D'OUVRAGE - TVX CHEMIN ST ETIENNE	Date de la délibération : 07/06/2023		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	0,00	45 481,16	573,70	46 054,86
4581001 Dépenses nouvelles (5)	0,00	45 481,16	573,70	46 054,86
4581001 (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	45 481,16	573,70	46 054,86
RECETTES (b)	0,00	0,00	46 054,86	46 054,86
4582001 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	46 054,86	46 054,86
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	46 054,86	46 054,86

N° opération : 458002	Intitulé de l'opération : AVENANT N°1_CONVENTION DELEGATION MAITRISE D'OUVRAGE - TVX CHEMIN ST ETIENNE	Date de la délibération : 20/12/2023		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	0,00	6 419,16	0,00	6 419,16
4581002 Dépenses nouvelles (5)	0,00	6 419,16	0,00	6 419,16
4581002 (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	6 419,16	0,00	6 419,16
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
4582002 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 458002	Intitulé de l'opération : AVENANT N°1_CONVENTION DELEGATION MAITRISE D'OUVRAGE - TVX CHEMIN ST ETIENNE	Date de la délibération : 20/12/2023		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
(5) Incrire le chapitre et la nature des travaux.
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	IV B6
--	------------------------

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN			B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	343 148,06	196 391,58	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES														IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN														B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					343 148,06	196 391,58										7 866,70	17 840,59	
CDC HABITAT SOCIAL	2009	X Durée ajustable	CPLS COMP PLS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	50 280,00	30 263,27	15,67	A	C		1,850	C		2,600	-	1 089,48	1 229,66	
CDC HABITAT SOCIAL	2022	X Durée ajustable	PLS LOCATIF SOCIAL	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	85 482,35	78 071,15	15,67	A	C		3,000	C		3,000	-	3 122,85	3 529,41	
COTE D'AZUR HABITAT	2016	X Durée ajustable	PLUS PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	207 385,71	88 057,16	5,17	A	C		1,900	C		2,150	-	3 654,37	13 081,52	
TOTAL GENERAL					343 148,06	196 391,58										7 866,70	17 840,59	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

COMMUNE DE SAINT PAUL DE VENCE - MAIRIE DE SAINT-PAUL DE VENCE - BP (projet de budget) - 2024

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	IV B7.4
--	--------------------------

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 511 438,51
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 511 438,51
Recettes réelles de fonctionnement	II 8 878 065,60
 Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	 I / II 5,76

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES					IV B8
---	--	--	--	--	----------

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					112 520,00
65736222	SUBV2023/01	SUBVENTION	EPIC OFFICE DU TOURISME	Commune	32 000,00
65748	SUBV2019/02	SUBVENTION	SKI CLUB DE VENCE	Association	500,00
65748	SUBV2023/02	SUBVENTION	PACA POUR DEMAIN	Association	1 000,00
65748	SUBV2024/01	SUBVENTION	LA PREVENTION ROUTIERE	Association	350,00
65748	SUBV2017/03	SUBVENTION	ASS HARMONIE DE ST PAUL DE VEN	Association	1 500,00
65748	SUBV2017/04	SUBVENTION	ECOLE MUSIQUE BAOUS ASSOCIATION	Association	600,00
65748	SUBV2020/03	SUBVENTION	ASSOCIATION DES CINEASTES	Association	800,00
65748	SUBV2017/08	SUBVENTION	CLUB D'AIKI JUTSU COTE D'AZUR	Association	1 000,00
65748	SUBV2020/04	SUBVENTION	ASSOC SNAP SPORT NATURE A PEILLE	Association	1 500,00
65748	SUBV2020/05	SUBVENTION	LE SOUVENIR FRANCAIS	Association	250,00
65748	SUBV2017/09	SUBVENTION	COMITE DES FETES ST PAUL	Association	15 000,00
65748	SUBV2017/10	SUBVENTION	FESTI SPORTS DE MONTAGNE	Association	2 500,00
65748	SUBV2017/11	SUBVENTION	FESTIVAL DE MUSIQUE DE CHAMBRE	Association	37 000,00
65748	SUBV2017/15	SUBVENTION	UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	Association	200,00
65748	SUBV2017/16	SUBVENTION	DIVERS ASSOCIATIONS	Association	6 000,00
65748	SUBV2021/05	SUBVENTION	SPCOC GR	Association	1 000,00
65748	SUBV2021/06	SUBVENTION	CERCLE DES ESCRIMEURS DU PAYS VENCOIS	Association	200,00
65748	SUBV2018/03	SUBVENTION	ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE DE VENCE	Association	250,00
65748	SUBV2022/02	SUBVENTION	SPCOC BASKET	Association	370,00
65748	SUBV2022/03	SUBVENTION	ASSOCIATION DES COMMERCANTS ET ARTISTES SAINT PAULOIS	Association	5 000,00
65748	SUBV2022/05	SUBVENTION	SKENA	Association	2 000,00
65748	SUBV2019/01	SUBVENTION	ASSOCIATION PAUL ART	Association	1 500,00
65748	SUBV2019/04	SUBVENTION	ORFEA ASSOCIATION	Association	2 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES						IV	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N						B9	

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		24,70	0,00	24,70	18,70	6,00	24,70
Adjoint administratif ppal 1e cl	C	5,90	0,00	5,90	4,90	0,00	4,90
Adjoint administratif ppal 2e cl	C	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint administratif principal 1 cl	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint administratif principal 2 cl	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint administratif terr.	C	6,80	0,00	6,80	5,80	1,00	6,80
Attaché	A	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
Attaché Territorial	A	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal 1 cl	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur principal 1e cl	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		43,90	0,50	44,40	37,40	7,00	44,40
Adjoint technique ppal 1e cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique ppal 2e cl	C	13,00	0,50	13,50	13,50	0,00	13,50
Adjoint technique terr.	C	17,00	0,00	17,00	14,00	0,00	14,00
Adjoint technique territorial	C	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	3,00
Agent de maîtrise	C	6,00	0,00	6,00	5,00	1,00	6,00
Agent de maîtrise principal	C	1,90	0,00	1,90	1,90	0,00	1,90
Ingénieur principal	A	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Technicien ppal 1e cl	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien ppal 2e cl	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien principal 1 cl	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Technicien principal 2 cl	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		3,90	0,00	3,90	3,90	0,00	3,90
ATSEM principal 1e cl	C	1,90	0,00	1,90	1,90	0,00	1,90
ATSEM principal 2e cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur terr. jeunes enfants	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		9,00	1,50	10,50	7,00	3,50	10,50

COMMUNE DE SAINT PAUL DE VENCE - MAIRIE DE SAINT-PAUL DE VENCE - BP (projet de budget) - 2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Aux. puériculture cl. nl	B	5,00	1,50	6,50	3,00	0,00	3,00
Aux. puériculture cl. sup	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Auxiliaire puériculture cl nl	B	0,00	0,00	0,00	0,00	3,50	3,50
Infirmier en soins généraux	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Puéricultrice Hors Classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	1,40	1,40	1,40	0,00	1,40
Adjoint territorial patrimoine	C	0,00	1,40	1,40	1,40	0,00	1,40
FILIERE ANIMATION (i)		11,80	0,00	11,80	6,80	5,00	11,80
Adjoint d'animation ppal 2e cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial animation	C	9,80	0,00	9,80	4,80	5,00	9,80
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Brigadier-Chef principal	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Chef de service PM ppal 1e cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien-Brigadier	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		100,30	3,40	103,70	82,20	21,50	103,70

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 \times 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif principal 1 cl	C	ADM	430	0,00	A	CDD
Adjoint administratif principal 2 cl	C	ADM	368	0,00	A	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	419	0,00	A	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A	A
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	A	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	A	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	A	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	A	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	A	CDD
Agent de maîtrise	C	TECH	372	0,00	A	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	A	CDD
Attaché	A	ADM	525	0,00	A	CDD
Auxiliaire puériculture cl nl	B	MS	389	0,00	A	A
Auxiliaire puériculture cl nl	B	MS	389	0,00	A	A
Auxiliaire puériculture cl nl	B	MS	389	0,00	A	A
Auxiliaire puériculture cl nl	B	MS	389	0,00	A	CDD
Ingénieur principal	A	TECH	1015	0,00	A	CDD
Rédacteur principal 1 cl	B	ADM	547	0,00	A	A
Technicien principal 1 cl	B	TECH	684	0,00	A	CDD
Technicien principal 2 cl	B	TECH	638	0,00	A	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	A	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Cultuel

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non créés.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

COMMUNE DE SAINT PAUL DE VENCE - MAIRIE DE SAINT-PAUL DE VENCE - BP (projet de budget) - 2024

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES ANNEXES PATRIMONIALES LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	IV
	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)(4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
SIVOM Pays de Vence		SFP	28 243,66
SICTIAM		SFP	34 549,67
SDIS 06		SFP	174 776,27
SICTIAM (SDEG)		SFP	12 500,00
Autres organismes de regroupement			
Communes et Etablissements privés (Dérogations scolaires)			21 000,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

AR Prefecture

IV - ANNEXES**IV**006-210601282-20240403-CMU30420240403
Reçu le 04/04/2024**ANNEXES BUDGETAIRES**
EQUILIBRE BUDGETAIRE**C1.1****DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-1 382 591,64	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-402 928,72	-402 928,72
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	1 785 520,36	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	1 785 520,36	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	493 650,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	4 286 535,47	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	5 578 405,83	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

AR Prefecture

IV – ANNEXES**IV**006-210601282-20240403-CM03042024-15910000
Reçu le 04/04/2024**ANNEXES BUDGETAIRES****C1.2****DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B	493 650,00	I 0,00
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)	456 650,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	456 650,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	37 000,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	37 000,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

AR Prefecture

IV - ANNEXES**IV**006-210601282-20240403-CMU3042024-174
Reçu le 04/04/2024**ANNEXES BUDGETAIRES****EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES****C1.3****RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	4 286 535,47	III
	Ressources propres externes de l'année (a)	596 000,00	0,00
10222	FCTVA	172 000,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	424 000,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
	Ressources propres internes de l'année (b) (4)	3 690 535,47	0,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2802	<i>Frais liés à la réalisation de document</i>	1 350,00	0,00
28031	<i>Frais d'études</i>	26 365,74	0,00
28041483	<i>Subv.Autres cnes:Projet infrastructure</i>	11 884,95	0,00
28041581	<i>Autres grpts-Biens mob., mat. et études</i>	826,63	0,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	25 447,00	0,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	328,68	0,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	2 733,25	0,00
281351	<i>Bâtiments publics</i>	27 236,99	0,00
28141	<i>Construct° sol autrui - Bâtiments public</i>	3 300,00	0,00
28145	<i>Construct° sol autrui - Installat° génér.</i>	621,60	0,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	8 198,25	0,00
281531	<i>Réseaux d'adduction d'eau</i>	2 631,00	0,00
281532	<i>Réseaux d'assainissement</i>	21 151,00	0,00
281534	<i>Réseaux d'électrification</i>	3 906,00	0,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	85,80	0,00
2815731	<i>Matériel roulant</i>	8 894,50	0,00
2815738	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	6 297,60	0,00
28158	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	1 000,00	0,00
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	837,00	0,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	4 524,53	0,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	43 385,07	0,00
281841	<i>Matériel de bureau et mobilier scolaire</i>	348,12	0,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	13 638,58	0,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	171 807,71	0,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 070 000,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 233 735,47	0,00

AR Prefecture

006-210601282-20240403-CM03042024_021-DE
Reçu le 04/04/2024

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES						IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS						D3
Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	12 134 000,00	4,43	22,08	0,00	2 679 187,00	4,43
TFPNB	222 400,00	6,21	20,12	0,00	44 747,00	6,21
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	6 176 000,00	7,37	13,27	0,00	819 555,00	7,37
TOTAL	18 532 400,00	5,41			3 543 489,00	5,12

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détalier les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

AR Prefecture

V - ARRETE ET SIGNATURES006-210601282-20240403-CMU3042167777777777
Reçu le 04/04/2024**V****A**

Nombre de membres en exercice : 20

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 29/03/2024

Présenté par Le Maire (1),

A Saint-Paul-De-Vence, le 03/04/2024

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session Ordinaire

A Saint-Paul-De-Vence, le 03/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

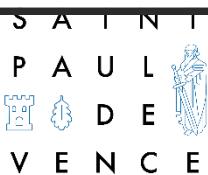
BARTHES François	
CAMILLA Jean-Pierre, Le Maire	
CAUVIN Edith, 3ème Adjoint	
CHARENSOL Sophie	
CHEVALIER Frank, 4ème Adjoint	
COLLET Sylvie, 5ème Adjoint	
DALMASSO Sandrine	
DUMONT Christelle	
FAURE Jean-Paul	
GUIGONNET Nadine	
HARTMANN Laurence, 1er Adjoint	
NUTTIN Marc	
RAFFAELLI Jean-Louis	
ROUSSEAU Mathieu	
ROUX François	
SAPHORES-BAUDIN Frédérique	
STACCINI Pascal, 2ème Adjoint	
TOLLE Sylvie	
VACQUIER Nicolas	
VADO Alain	

AR Prefecture ARRETE ET SIGNATURES		V
006-210601282-20240403-CM0304		A
ARRETE ET SIGNATURES		
Reçu le 04/04/2024		
VERGNON Bertrand		
VOISIN Céline		
ZULIANI Alex		

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Saint-Paul-De-Vence, le 03/04/2024

- (1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**BUDGET PRIMITIF 2024****Note de présentation brève
et synthétique**

Conseil Municipal du 03 avril 2024

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget
- II. Référentiel budgétaire et comptable M57
- III. La section de fonctionnement
- IV. La section d'investissement

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif pour permettre aux citoyens d'en comprendre les enjeux et sa structure.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2024 sera voté le 03 avril 2024 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;

- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de solliciter tous les financements annexes possibles, qu'ils soient publics ou privés. Tout dossier éligible fera l'objet d'une recherche de financement/subvention afin d'alléger le reste à charge pour la Commune.

Sur ce dernier point, il faut préciser que tous les projets ne sont pas éligibles pour la totalité et que l'on doit parfois les « découper » en plusieurs parties pour les rendre éligibles à plusieurs guichets de financement. Cette logique nécessite du temps, des compétences et des agents formés.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le budget primitif

La construction du budget primitif 2024 s'appuie sur les orientations budgétaires présentées et débattues lors de la séance du conseil du 21 février 2024.

Cette note présente une comparaison du budget voté 2023 (auquel s'ajoutent les décisions modificatives 2023) avec le budget primitif 2024.

Le Budget Primitif 2024 s'élève au total à **19.7 Millions d'euros (M€)**, répartis à raison de **12.8M€** en section de fonctionnement et de **6.9 M€** en section d'investissement.

II. Le référentiel budgétaire et comptable M57

Après huit années d'expérimentation, la généralisation du référentiel M57 est effective depuis le 1^{er} janvier 2024 à toutes les collectivités territoriales, et vient en remplacement, pour la Commune, de la nomenclature M14 (Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale).

Cette nouvelle nomenclature poursuit l'objectif de rendre plus fiables les comptes publics et est un préalable obligatoire à l'élaboration du compte financier unique (CFU).

Ce CFU devrait remplacer, à partir 2027, l'actuelle double présentation des comptes publics locaux à savoir : le compte administratif élaboré par l'ordonnateur (la Commune), et le compte de gestion du comptable public (le Service de Gestion Comptable).

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités des règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions et qui offrent une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Le référentiel M57 « simplifié » pour les collectivités de moins de 3 500 habitants :

➤ Ces collectivités, dont la Commune de SAINT-PAUL-DE-VENCE, ne sont pas soumises à certaines obligations :

- la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) ;
- l'adoption un règlement budgétaire et financier (RBF) sauf si elles optent pour le régime des Autorisations de Programme/Autorisations d'Engagement (AP/AE) des métropoles, ce qui implique d'adopter au préalable un RBF ;
- une présentation croisée nature/fonction des crédits budgétaires ;
- pas de modification des annexes du budget actuellement produites par les communes de moins de 3 500 habitants ;
- la présentation d'un rapport sur la situation en matière de développement durable.

➤ Ces collectivités, dont la Commune de Saint-Paul-de-Vence, bénéficiait du cadre budgétaire assoupli du référentiel M57 :

- des possibilités de virement de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;
- une nomenclature budgétaire partagée avec l'ensemble des entités du secteur public local ;

Par délibération n°20.12.2023_079, la Commune a opté pour le référentiel M57 « développé » afin d'utiliser un plan de compte détaillé.

Les principaux changements comptables :

- Chapitres « Dépenses imprévues » ne participent plus à l'équilibre budgétaire des deux sections ;
- Suppression des éléments exceptionnels : la notion de charges et de produits exceptionnels ont été supprimés ;
- Application de l'amortissement au *prorata temporis*, c'est-à-dire à compter de la date de mise en service de l'immobilisation, et non plus en année N+1.

Les nouveaux délais :

Débat sur les orientations budgétaires. Dans le cadre du nouveau référentiel M57, et pour les communes de 3 500 habitants et plus, le vote du budget primitif doit intervenir dans les 10 semaines qui suivent la tenue du débat sur les orientations budgétaires ([art. L 5217-10-4](#) du CGCT).

Communication du budget avant le conseil. Désormais, avec le référentiel M57, le maire doit communiquer au conseil municipal le projet de budget 12 jours au moins avant la réunion du conseil municipal.

III. La Section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le fonctionnement quotidien.

Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour la Commune de Saint-Paul-de-Vence :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (participation famille à la crèche, garderie, cantine et ALSH, redevances d'occupation du domaine public, de stationnement...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions (CAF, CASA, Conseil Départemental, Région Sud...).

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **12.8 M€**. Elle est caractérisée par la volonté de maîtriser la dépense publique.

En M14, il était possible de voter des crédits de paiement pour dépenses imprévues pouvant être virés du chapitre de dépenses imprévues aux autres chapitres en cas d'insuffisance de crédits.

En M57, ce dispositif est remplacé par la possibilité pour l'exécutif de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à hauteur d'un plafond fixé par l'assemblée délibérante au plus à 7,5 % des dépenses réelles de chaque section conformément à l'art. L. 5217-10-6 du CGCT. Les chapitres de « Dépenses imprévues » ne participent plus à l'équilibre budgétaire.

Dans le cadre de cette nouvelle règle budgétaire, **l'excédent de fonctionnement** conservé est inscrit **au Chapitre 65 pour 1 789K€**.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à **8.4 M€** et sont financées par des recettes réelles de fonctionnement estimées à **8.9 M€**, dégageant ainsi une épargne brute prévisionnelle de **0.5 M€**.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE	BUDGET VOTE_2023	PROPOSITION BP_2024	Evolution BP2024/Budget voté 2023
011 - Charges à caractère général	2 186 875,72 €	2 177 220,54 €	-0,44%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 710 243,78 €	5 108 918,50 €	8,46%
014 - Atténuations de produits	436 062,04 €	443 500,00 €	1,71%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	515 637,96 €	- €	
023 - Virement à la section d'investissement	3 947 377,40 €	2 233 735,47 €	-43,41%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	318 000,00 €	386 800,00 €	21,64%
65 - Autres charges de gestion courante	637 491,07 €	2 404 018,21 €	277,11%
66 - Charges financières	59 815,00 €	51 240,00 €	-14,34%
67 - Charges spécifiques	1 500,00 €	1 500,00 €	0,00%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	500,00 €	800,00 €	60,00%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PREVUES	12 813 502,97 €	12 807 732,72 €	-0,05%

Chapitre 011 - Les charges à caractère général regroupent l'ensemble des dépenses courantes de la commune nécessaires au fonctionnement des services. Elles sont estimées à 2.17M€ contre 2.18 M€ en 2023, soit une baisse de 0.44 %. Elle est caractérisée par la volonté de maîtrise de la dépense publique dans un contexte de décélération de l'inflation.

Chapitre 012 - Les charges de personnel sont estimées à 5.11M€, soit une hausse de 8.46 % par rapport au BP2023 : inclus la revalorisation du point indice de 5 points sur la rémunération du personnel, l'augmentation des cotisations, de l'assurance statutaire ainsi que de la médecine du travail, et le développement de l'action sociale en faveur des agents municipaux.

Chapitre 014 – Les atténuations de produits comprennent, notamment, le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), qui sera directement ponctionné sur le produit des impôts locaux 2024, estimé à 121K€.

De plus, la prévision du versement du produit de la Taxe de Séjour 2024 à l'EPIC Office de Tourisme (318K€) est inclus dans ce chapitre.

Chapitre 65 - Les autres charges de gestion courante sont évaluées à 2.4M€. Ce chapitre regroupe les abonnements de redevances de licences logiciels, les subventions de fonctionnement attribuées aux diverses associations, soit pour l'année 2024 (80 520€), la subvention d'équilibre à l'EPIC OT (32 000€), les indemnités et formations des élus, le versement de participations aux syndicats SICTIAM, SDIS 06, SIVOM..., ainsi que l'inscription de l'excédent de fonctionnement conservé (1 789K€). Si on enlève l'excédent de fonctionnement, les autres charges de gestion courante s'élèvent à 611 K€, ce qui représente une baisse de 4.25% par rapport au BP 2023.

Chapitre 66 - Les charges financières correspondent aux intérêts des emprunts, s'élèvent à 51K€, en diminution de 14.34% par rapport au BP2023.

Chapitre 042 - Les opérations d'ordre de transfert entre section n'ont pas d'impact sur la trésorerie. Ces opérations, pour un montant total de 387K€, correspondent aux dotations aux amortissements des immobilisations avec la prise en compte d'une estimation de l'application du *prorata temporis*.

Recettes de fonctionnement par chapitre :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE	BUDGET VOTE_2023	PROPOSITION BP_2024	Evolution BP2024/Budget voté 2023
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	4 367 179,97 €	3 892 667,12 €	-10,87%
013 - Atténuations de charges	36 560,00 €	48 935,00 €	33,85%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 718,00 €	37 000,00 €	78,59%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 108 550,00 €	1 583 235,00 €	42,82%
73 - Impôts et taxes	574 251,00 €	574 250,60 €	0,00%
731 - Fiscalité locale	5 681 244,00 €	5 573 842,00 €	-1,89%
74 - Dotations et participations	938 150,00 €	1 010 170,00 €	7,68%
75 - Autres produits de gestion courante	86 400,00 €	84 800,00 €	-1,85%
77 - Produits spécifiques	- €	2 000,00 €	
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	450,00 €	833,00 €	85,11%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT PREVUES	12 813 502,97 €	12 807 732,72 €	-0,05%

Les recettes ont été déterminées en fonction de la moyenne des recettes obtenues sur les 3 dernières années, des tendances, du réalisé 2023, et des encassements connus.

Chapitre 70 - Les produits prévisionnels des services et du domaine s'établissent à 1.6M€, ils comprennent, principalement, les redevances de stationnement « Horodateurs » (424K€), les droits de stationnement « Bus » (238K€), les redevances des services périscolaires et d'enseignements (400K€), culturels (54K€) et sociaux (Crèche 302K€).

Il est à noter que les recettes de stationnement des bus et de l'accès au village ont été réaiguillées vers le Chapitre 70. En effet, il s'agit de droits de stationnement, et non d'un impôt à caractère fiscal. Elles n'apparaissent donc plus au Chapitre 73.

Chapitre 73 - Les Impôts et taxes regroupent l'attribution de compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire versées par la CASA. Ces recettes sont estimées à 574K€.

Chapitre 731 - Nouveau Chapitre « Fiscalité locale » regroupe les recettes à caractère fiscal estimées à 5.6M€

D'après l'état fiscal n°1259, le produit fiscal attendu s'élève à 4.3M€.

La Commune a construit son Budget Primitif 2024 sans avoir besoin d'augmenter les taux d'imposition, et souhaite donc maintenir ces taux pour 2024, soit :

- TFPB (Taxe foncière sur les propriétés bâties) => 22.08 %
- TFPNB (Taxe foncière sur les propriétés non bâties) => 20.12 %
- THRS (Taxe d'habitation sur les résidences secondaires) => 13.27 %
- MTHRS (Majoration Taxe d'habitation sur les résidences secondaires) => 40%

Ce chapitre inclus, également, les recettes suivantes : la taxe de séjour estimée à 318K€ (qui sera reversée entièrement à l'EPIC OT comme l'exige la loi), les droits de mutation estimés à 750K€ et la taxe sur la consommation finale d'électricité estimée à 194K€.

Chapitre 74 - Les dotations et participations sont estimées à 1M€ :

- Dotation Globale de Fonctionnement estimée à 35K€ issus uniquement de la Dotation de Solidarité Rurale, la Commune ne percevant plus de Dotation Forfaitaire de l'Etat depuis l'année 2022,
- Fonds de Compensation TVA sur les dépenses de fonctionnement d'entretien des bâtiments publics et de voirie N-1 (9K€),
- Subventions de fonctionnement de l'Etat (CAF: 727K€), Département (65K€), Participation financière de la Colle sur Loup dans le cadre de la convention « Petite enfance » et Participations des Communes dans le cadre de dérogations scolaires (171K€).

Chapitre 75 – Les autres produits de gestion courante comprennent, principalement, les revenus des immeubles de la Commune, soit des loyers à hauteur de 75K€.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, un virement de la section de fonctionnement (Chapitre 023) de 2.2M€ est inscrit à destination de la section d'investissement (Chapitre 021), permettant l'autofinancement de cette section.

IV. La Section d'Investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. A titre d'exemple, pour le foyer d'un particulier, l'investissement concerne tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ... Il en est de même pour la Commune !

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur

AR Prefecture

006-210601282-20240403-CM03042024_021-DE
Reçu le 04/04/2024

des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création (constructions, réseaux...).

- en recettes : principalement, la Taxe d'Aménagement (TAM) perçue en fonction des permis de construire, le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) une aide de l'Etat versée en fonction des dépenses d'investissement réalisés en N-1, et les subventions d'investissement attribuées et perçues en lien avec les projets d'investissement déposés et retenus.

Dépenses d'investissement par chapitre :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	BUDGET VOTE_2023	RAR 2023	NVELLES PREV.2024	PROPOSITION BP_2024	Evolution BP2024/Budget voté 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	79 998,83 €	- €	1 382 591,64 €	1 382 591,64 €	1628,26%
020 - Dépenses imprévues (investissement)	248 800,00 €	- €	- €	- €	-100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 718,00 €	- €	37 000,00 €	37 000,00 €	78,59%
041 - Opérations patrimoniales	1 376 942,07 €	- €	- €	- €	-100,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	64 710,00 €	- €	- €	- €	-100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 532 480,00 €	- €	456 650,00 €	456 650,00 €	-70,20%
20 - Immobilisations incorporelles	182 756,00 €	84 006,00 €	234 146,09 €	318 152,09 €	74,09%
21 - Immobilisations corporelles	1 032 351,98 €	251 703,25 €	806 536,20 €	1 058 239,45 €	2,51%
23 - Immobilisations en cours	2 229 463,69 €	663 487,07 €	2 961 520,00 €	3 625 007,07 €	62,60%
27 - Autres immobilisations financières	5 000,00 €	- €	2 500,00 €	2 500,00 €	-50,00%
4581001 - Convention Délégation Maîtrise d'Ouvrage - Tvx St Etienne	46 054,86 €	45 481,16 €	573,70 €	46 054,86 €	0,00%
4581002 - Convention Délégation Maîtrise d'Ouvrage - Tvx St Etienne	6 419,16 €	6 419,16 €	- €	6 419,16 €	0,00%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVUES	6 825 694,59 €	1 051 096,64 €	5 881 517,63 €	6 932 614,27 €	1,57%

La situation financière de la Commune permet de maintenir un certain niveau d'Investissement qui sera autofinancé.

Chapitre 16 – Il s'agit du remboursement du capital des emprunts.

Chapitres 20, 21 et 23 – Les dépenses d'équipement inscrites au Budget Primitif 2024 représentent une enveloppe globale de près de 5M€, dont 4M€ de nouvelles prévisions consacrées aux études, travaux et achats évoqués lors du débat d'orientation budgétaire du 21 février 2024.

Enveloppes budgétaires prévisionnelles des principales dépenses d'investissement pour l'année 2024 :
Familles

- Crèche :
 - Achat d'un minibus (45 000€)
- Groupe Scolaire :
 - Réaménagement des sanitaires – Ecole Maternelle (110 000€)
 - Modernisation numérique (44 000€)

Culture et Patrimoine

- Etudes / Architecte Espace Muséal (480 000€)
- Restauration de la Chapelle Saint-Roch (510 000€)
- Restauration Roue du Moulin (85 600€)
- Etude/Diagnostic des Remparts (46 600€)
- Restauration et mise en circuit fermé de la Grande Fontaine – Village (20 000€)
- Micro Folie à la Médiathèque (61 386€)
- Acquisition de matériel pour les festivités (42 500€)

Communication, Systèmes d'information

- Refonte du site internet (52 000€)
- Web Radio – Création d'interviews / Podcasts (9 600€)
- Renouvellement Parc Informatique (35 380€) dont modernisation du serveur

Environnement, Gestion de l'énergie et prévention des risques

- Eclairage public, passage au led (236 520€)
- Rénovation de la toiture des Services Techniques (Dépôt Malvan) et installation de panneaux solaires (180 000€)
- Protection Voirie/Berge – Chemin du Cercle (150 000€)
- Etude Projet d'installation de panneaux solaires sur le toit de la Crèche (40 000€)

Travaux de bâtiments / Réaménagement / Mise en conformité

- Création de vestiaires – Local Police Municipale (111 900€)
- Réaménagement Accueil Mairie (55 000€)
- Climatisation / Chauffage : Espace Verdet (35 000€) - Bâtiment du Moulin (24 000€) - Bureau Direction – Ecole Maternelle (3 000€)

Travaux Voies

- Requalification et aménagement de l'entrée village (700 000€)
- Revêtement de chaussée communale – Signalisation (265 700€) : Chemin de Rome Sud - Chemin du Cercle – Chemin de Saint-Etienne Sud – Route des Serres
- Aménagements de voirie : Délaissé RD 336 (70 000€)
- Création et installation de panneaux des entrées secondaires de la Commune (28 000€)
- Barrières de sécurité bois (25 000€)
- Rénovation des panneaux de rue (20 000€)

Sécurité

- Extension de la vidéoprotection (60 000€)

Recettes d'investissement par chapitre :

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	BUDGET VOTE_2023	RAR 2023	NVELLES PREV.2024	PROPOSITION BP_2024	Evolution BP2024/Budget voté 2023
021 - Virement de la section de fonctionnement	3 947 377,40 €	- €	2 233 735,47 €	2 233 735,47 €	-43,41%
024 - Produits de cessions	1 070 000,00 €	- €	1 070 000,00 €	1 070 000,00 €	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	318 000,00 €	- €	386 800,00 €	386 800,00 €	21,64%
041 - Opérations patrimoniales	1 376 942,07 €		- €	- €	-100,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	841 731,18 €	- €	2 381 520,36 €	2 381 520,36 €	182,93%
13 - Subventions d'investissement	319 169,92 €	648 167,92 €	159 916,50 €	808 084,42 €	153,18%
4582001 - Convention Délégation Maîtrise d'Ouvrage - Tvx St Etienne	46 054,86 €		46 054,86 €	46 054,86 €	0,00%
4582002 - Convention Délégation Maîtrise d'Ouvrage - Tvx St Etienne	6 419,16 €		6 419,16 €	6 419,16 €	0,00%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT PREVUES	7 925 694,59 €	648 167,92 €	6 284 446,35 €	6 932 614,27 €	-12,53%

Chapitre 024 – Correspondant à la vente du terrain AS16 prévue sur l'exercice 2024.

Chapitre 10 – Les Dotations, fonds divers (2.4M€) comptent le FCTVA (172K€) estimé en fonction des dépenses d'investissement réalisées en 2023, la Taxe d'Aménagement estimée à 424K€, et les excédents de fonctionnement capitalisés destinés à la couverture du besoin en financement de la section d'Investissement 2023 (1 785 520.36€, d'après l'affectation des Résultats 2023).

Chapitre 13 – Les subventions d'investissements sont en hausse et représentent 808K€ dont 648K€ de restes à réaliser 2023.

Des dossiers de demande de subvention ont été déposés, et sont en cours d'instruction. Les subventions inscrites au Budget Primitif sont uniquement celles déjà attribuées. Les nouvelles demandes de subventions viendront alimenter les recettes d'investissement après réception d'un courrier officiel signifiant leur attribution.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 6.9M€.